

PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE SUISSE : ÉTAT DES LIEUX DEPUIS 2017 - ALLOCATIONS FAMILIALES SUISSES : QUESTIONS CHOISIES



11. DROIT DE LA FAMILLE, DES PERSONNES ET DE LEUR PATRIMOINE



RÉF UM23-01

DATE 14 JUIN 2023

DURÉE 3 HEURES

PUBLIC Avocats

PRÉ-REQUIS

Avocats en exercice

HORAIRES

14.00 > 17.00

TARIF 185€

NIVEAU Perfectionnement

FORMATEUR

Maître Diane BROTO,
Avocate

Toute inscription devra être envoyée une semaine au moins avant la date de la session et ne sera prise en compte qu'à réception de votre règlement.

Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas de

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Point sur l'état des lieux de la prévoyance professionnelle suisse depuis 2017

Point sur les allocations familiales suisses

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Exposé | <input type="checkbox"/> Démonstration / exercices |
| <input checked="" type="checkbox"/> Questionnement / débat | <input type="checkbox"/> Autre... |
| <input type="checkbox"/> Mise en situation | |

MOYENS ET SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

- | | |
|---|-----------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Power Point | <input type="checkbox"/> Jeux |
| <input type="checkbox"/> Revue de Jurisprudence | <input type="checkbox"/> Autre... |
| <input type="checkbox"/> Textes | <input type="checkbox"/> Autre... |
| <input type="checkbox"/> Vidéo | |

MODALITÉS D'ÉVALUATION D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF

Comment estimez-vous que l'avocat aura atteint son objectif ? Définissez un seuil de réussite.

- | | |
|---|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Quiz ou QCM | <input type="checkbox"/> Autre... |
| <input type="checkbox"/> Mise en situation | <input type="checkbox"/> Autre... |
| <input checked="" type="checkbox"/> Restitution | |

TITRE



11. DROIT DE LA FAMILLE, DES PERSONNES ET DE LEUR PATRIMOINE



RÉF UM23-01

DATE 14 JUIN 2023

DURÉE 3 HEURES

PUBLIC Avocats

PRÉ-REQUIS

Avocats en exercice

HORAIRES

14.00 > 17.00

TARIF 185€

NIVEAU Perfectionnement

FORMATEUR

Maître Diane BROTO,
Avocate

Toute inscription devra être envoyée une semaine au moins avant la date de la session et ne sera prise en compte qu'à réception de votre règlement.

Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas de désistement inférieur à 7 jours

DESCRIPTION / CONTENU

Prévoyance professionnelle suisse : état des lieux depuis 2017

I - Rappel des notions de prévoyance professionnelle

- prestation compensatoire

- Prévoyance professionnelle suisse versus prestation compensatoire française dans les divorces

II - Rappel de la situation qui prévalait avant le 1^{er} janvier 2017

- Pouvoir du juge étranger

- Conditions fixées par la jurisprudence

III - Situation depuis le 1^{er} janvier 2017

- Partage des avoirs de prévoyance professionnelle

- Principe de base qui régit le partage

- Conditions requises pour le partage

- Comment se calculent les prestations de sortie ?

- Question spécifique des rachats

- Définition des biens propres

- Partage en cas de perception d'une rente d'invalidité

- Exceptions au partage par moitié